

Communication au Conseil Intercommunal

Planification des infrastructures scolaires – état des réflexions et perspectives

Planification des infrastructures scolaires — législature 2026–2031

10 ans

d'adaptation continue
des capacités scolaires

2031/32

horizon des
perspectives
démographiques

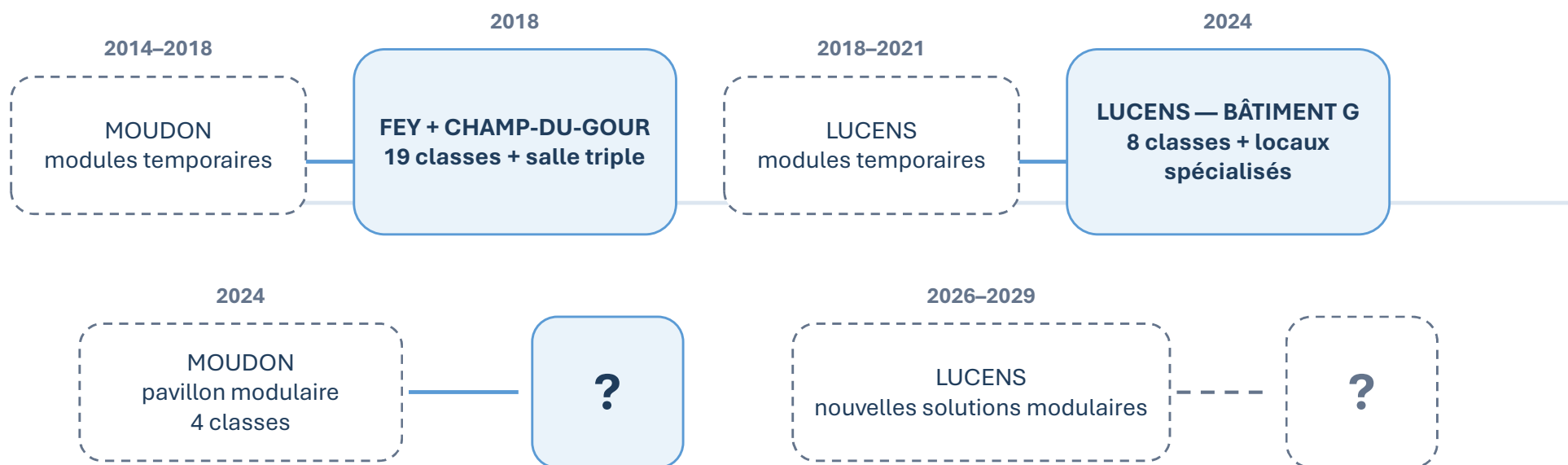
2026–2031

une législature pour
préserver les marges
de manœuvre

Dimensionner au plus juste • anticiper suffisamment tôt • conserver de la souplesse

Des besoins en croissance depuis plusieurs années

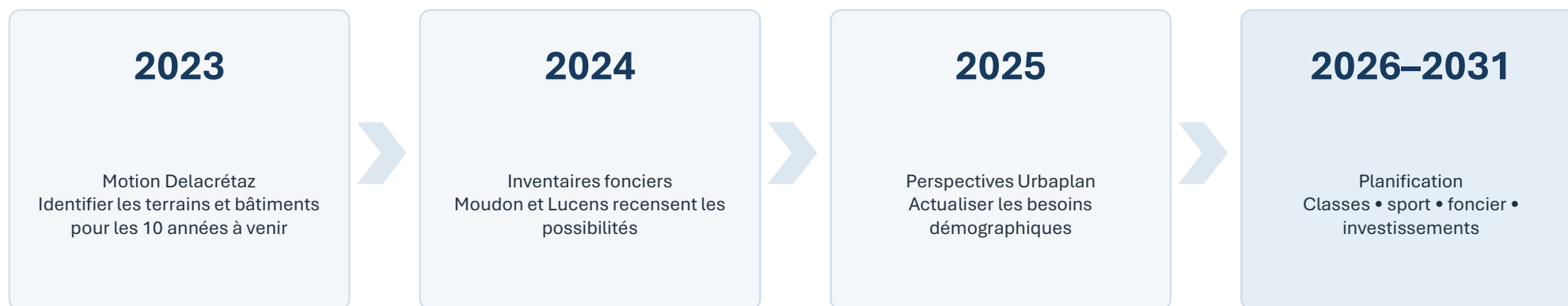
Les grandes réalisations sont complétées par des solutions temporaires lorsque nécessaire.



Principe : les constructions scolaires permanentes sont dimensionnées au plus près des besoins. Entre deux réalisations, on conserve une souplesse à l'aide de locations et de structures temporaires.

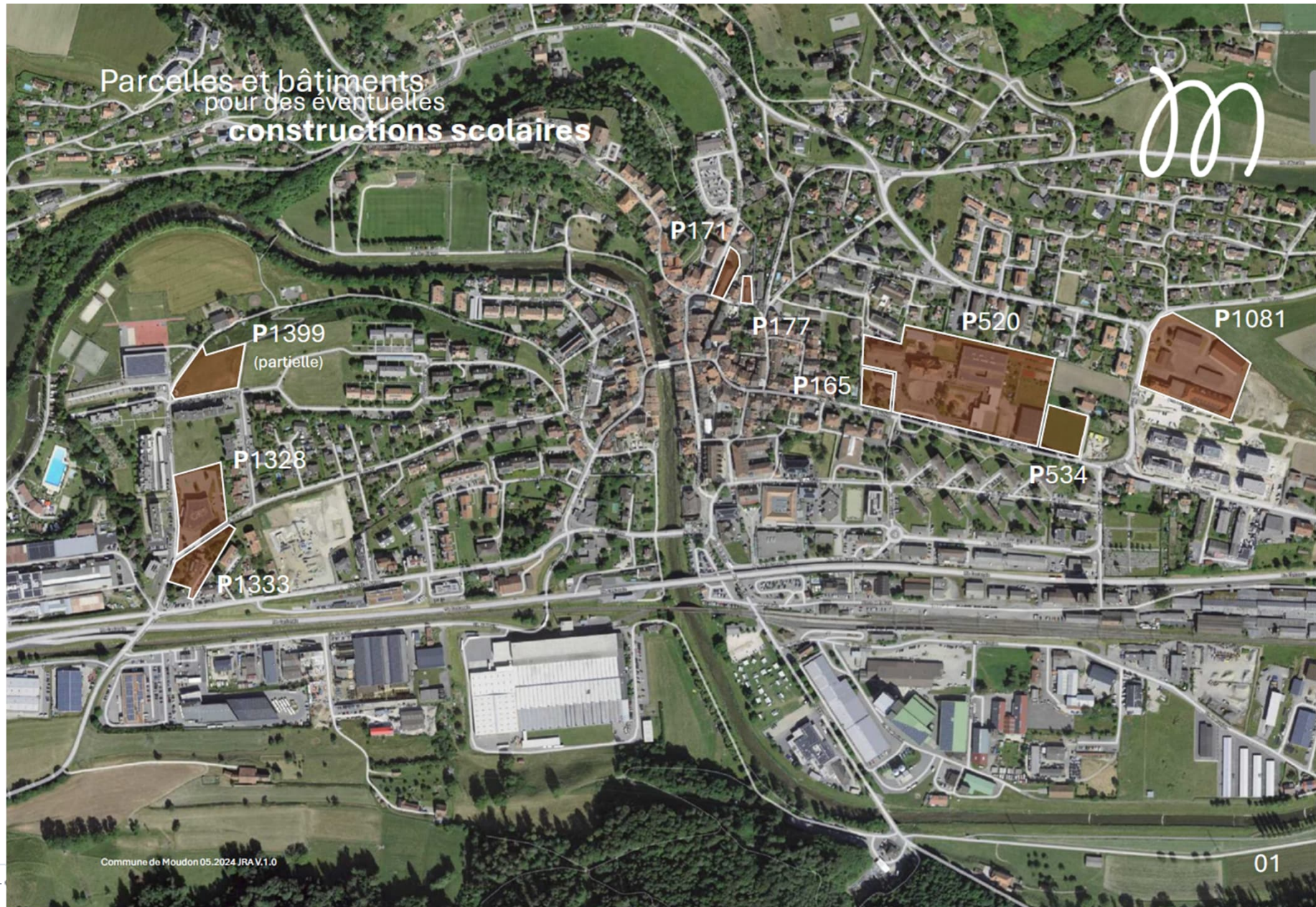
Une planification engagée durant la précédente législature

Anticiper plutôt que subir



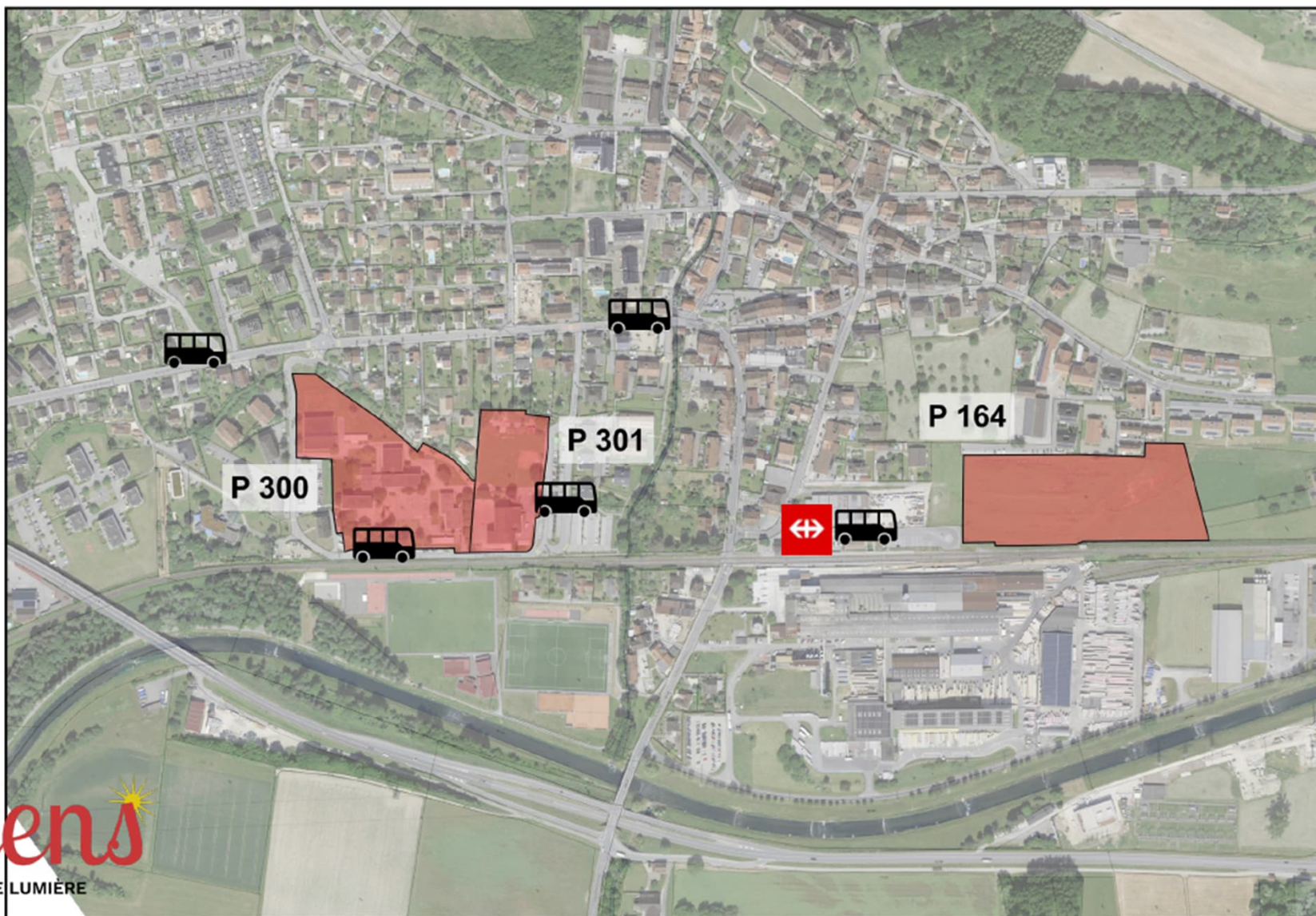
**Le terrain est une contrainte de long terme :
il faut le sécuriser, avant même de connaître tous les détails du futur programme.**

Parcelles et bâtiments
pour des éventuelles
constructions scolaires



Commune de Moudon 05.2024 JRA V.1.0

01



Etude démographique à l'horizon 2031/32

Perspectives Urbaplan — ordres de grandeur à actualiser régulièrement.

-1

Primaire — bassin de Moudon
43,1 → 42,3 classes

+5

Primaire — bassin de Lucens
31,4 → 36,2 classes

+6

Secondaire — à Moudon
31,4 → 37,7 classes

≈ +10 classes à l'échelle de l'AIMSLE

Une projection démographique n'est pas encore un programme immobilier.

La démographie ne dit pas tout

Les besoins scolaires peuvent évoluer indépendamment du nombre total d'élèves.

-1

classe primaire théorique à Moudon
selon la projection 2025/26 → 2031/32

≠

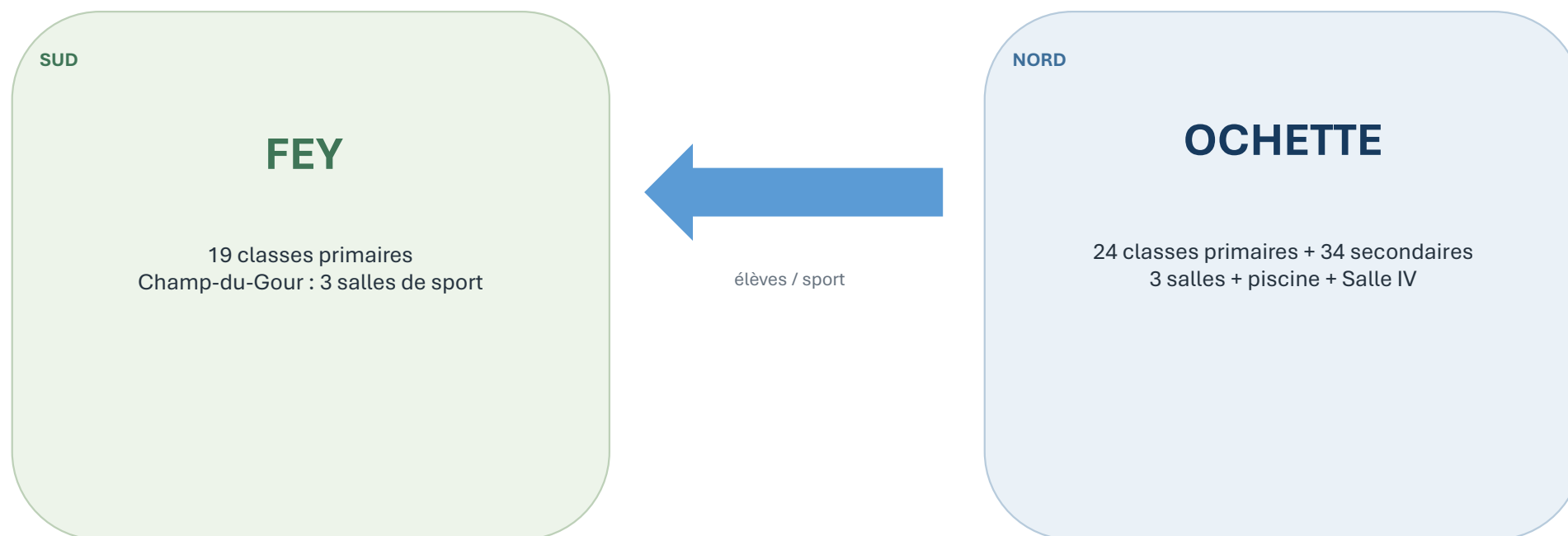
+4

classes nécessaires dès août 2027
pour les besoins liés aux CRPS

Effectifs (projections démographiques)
+ organisation de l'enseignement
+ exigences cantonales
= besoins réels en locaux

Moudon : rééquilibrer le nord et le sud

Le développement du secondaire accentue la pression sur le secteur de l'Ochette.



**Une partie des élèves habitant la moitié nord est enclassée au Fey ;
Une partie des élèves sont déplacés au Champ-du-Gour pour le sport
le secondaire, lui, doit continuer à se développer à l'Ochette.**

Aujourd'hui : une forte pression sportive à l'Ochette

Les capacités disponibles au Champ-du-Gour compensent en partie le déficit du secteur nord.

Site / établissement	Classes 26/27	Besoin sport	Capacité salles	Balance
Fey — primaire	19	57	96 (3 × 32)	+39
Ochette — primaire + secondaire	24 + 34 = 58	174	jusqu'à 120 (3 × 40)	-54

**Salle de gym IV
ancienne Ochette**

**Piscine
compense uniquement le primaire**

**Déplacements
au Champ-du-Gour**

Le manque de salles de sport à l'Ochette est actuellement compensé par ces trois solutions.

Hypothèses : 3 périodes d'éducation physique par classe et par semaine ; 32 créneaux/salle au primaire, 40 au secondaire. La piscine et la salle de 1904 ne sont pas comptées comme salles ordinaires.

Un pôle primaire d'environ 20 classes au nord

Il s'agit d'une réorganisation des capacités, pas de 20 classes nouvelles.

Dimensionnement	Classes
Libération de capacités à l'Ochette pour le secondaire	6
Bâtiment modulaire 2024	4
EFILM	4
Besoins CRPS 2027	4
Marge d'adaptation	2
TOTAL	20

**≈ 20 classes primaires + salle de sport double + nouvelle UAPE La Cabane
+ espaces extérieurs + transports des élèves des villages**

Effet recherché : libérer l'Ochette pour accompagner la croissance du secondaire.

Demain : des salles dimensionnées au plus juste

La nouvelle salle double ne crée pas de vide ; les trois salles de l'Ochette seront absorbées par le secondaire.

Site / établissement	Classes 31/32	Besoin sport	Capacité salles	Balance
Fey — primaire	19	57	96 (3 × 32)	+39
Nouveau pôle primaire nord	20	60	64 (2 × 32)	+4
Ochette — secondaire	38	114	120 (3 × 40)	+6

94 %

occupation théorique de la salle double du futur pôle

95 %

occupation théorique des 3 salles de l'Ochette par le secondaire

Salle IV de l'ancienne Ochette libérée pour une autre affectation

L'Arsenal : l'option à privilégier à Moudon

Plusieurs réserves ont été étudiées ; toutes ne permettent pas un pôle scolaire complet.

n° 534

Moudon — propriété Dessauges
≈ 15 classes + 1 salle

INSUFFISANT

ARSENAL

parcelle n° 1081 • 13'882 m²
> 20 classes + sport
secteur nord

n° 164

Lucens — 22'902 m²
fort potentiel • zone artisanale à modifier

Le CODIR considère l'Arsenal comme l'option à privilégier et soutient la démarche de la Commune de Moudon en vue de son acquisition.

Acquérir le terrain ≠ décider aujourd'hui le programme, le calendrier ou la maîtrise d'ouvrage.

Anticiper les conséquences financières

Préserver les marges de manœuvre sans préjuger des décisions futures.

34 → ≈ 80 MCHF

plafond d'endettement AISMLE
ordre de grandeur de planification

Capacité financière ≠ dépense décidée

ARSENAL

préserver une réserve foncière stratégique
avant que l'option ne disparaisse

Maîtrise foncière ≠ construction décidée

Dimensionner au plus juste. • Préserver aujourd'hui les marges de manœuvre nécessaires. • Décider lorsque les projets sont suffisamment définis.